

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2008

L'An deux mil huit, le 28 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son maire, Madame Geneviève GIRARD.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/01/08.

PRESENTS : G.GIRARD, P.PASTORE, P.MILLOT, S.BROT, A.SARRION, L.CHAMBONNET, D.JUNIQUE, D.AST, S.TAULEIGNE, J.L.SAINT-CLAIR, M.BENARD, CH.GREVE, F.BACHY, H.BRAHIMI, C.PENEL, P.TRAPIER, M.ASTIER, JP.MONTORO.

POUVOIRS : J.SAPET à S.BROT, R.ASTIER à F.BACHY, G.ARNAUD à J.L.SAINT-CLAIR, R.AOUSTET à CH.GREVE, R.RINALDI à P.TRAPIER, G.LAURENT-BOURGE à J.P.MONTORO.

EXCUSES : C.PEYRON, E.DERMENT, B.CABROL, Y.POMAREL, J.PLANTA.

Le compte-rendu du 19 décembre 2007 est approuvé sans observation.

1) BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (rapporteur : D. JUNIQUE).

Le budget primitif de la commune est présenté en équilibre à hauteur de 12 793 000 € pour la section de fonctionnement et 6 944 082.29 € pour la section Investissement (dont 3 478 301,65 € en crédits de report). Il est adopté par 19 pour et 5 contre (P. TRAPIER + pouvoir, J.P. MONTORO + pouvoir, M. ASTIER), sans débat, P. TRAPIER réservant ses observations et ses propositions au vote des Portoises en mars prochain.

Madame GIRARD conclut en rappelant que malgré un gel des taux de la fiscalité locales depuis 2001, les produits fiscaux ont augmenté de 37 %, illustration du dynamisme de la commune.

2) TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES LOCALES DIRECTES (rapporteur : G.GIRARD).

Par 19 pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal décide pour la 8^e année consécutive de ne pas augmenter les taux des quatre taxes directes locales qui sont maintenus à :

T.H. : 10.28
T.F.B. : 15.49
T.F.N.B. : 48.24
T.P. : 12.05

3) INDEMNITE DE CONSEIL (rapporteur : G.GIRARD).

Par 21 pour et 3 contre (P.TRAPIER + pouvoir, M.ASTIER), le Conseil Municipal décide d'attribuer l'indemnité de conseil à Monsieur le Trésorier Principal au taux maximal.

4) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – PROJETS CENTENAIRE (rapporteur : L.CHAMBONNET).

Dans le cadre des animations prévues pour célébrer le centième anniversaire de la création de la commune, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer :

- 14 600 € au Comité des Fêtes (supplément corso),
- 2 835 € à la M.J.C. (exposition sur la citoyenneté),
- 900 € à l'association *Mémoire Vivante* (exposition),
- 3 000 € à l'association *Train-Train Vapeur Vive*.

Le principe d'une subvention d'équilibre est également acté pour le projet *conte musical* de l'Ecole de Musique (environ 4 000 €) et le projet *veillée occitane* de la MJC (environ 750 €).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de fonctionnement de 16 800 € au Comité des Fêtes et dans le cadre du CUCS, une subvention de 1 582 € à l'association Portes de l'Emploi.

- Subvention MJC (rapporteur : P.PASTORE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une subvention de 163 464 € à la MJC dans le cadre des actions menées au titre du Contrat Enfance Jeunesse et du Contrat de Cohésion Urbaine et Sociale.

- Subventions exceptionnelles (rapporteur : L.CHAMBONNET).

Sont adoptées à l'unanimité, une subvention de 100 € à l'association Atout Jeune et de 800 € à l'association La Fabrique à Sourire (Carnaval 2008).

5) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE "ACCUEIL DU JEUNE ENFANT" (rapporteur : S.BROT).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la signature du renouvellement du contrat avec la CAF.

6) CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR (rapporteur : G.GIRARD).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'animateur affecté à l'accueil périscolaire et au CLSH.

7) REPRISE DE VOIRIE ANDRE CHASTEL (rapporteur : D.AST).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reprise par la commune de la voirie André Chastel (lotissement la Pêcheraie) qui assure des fonctions de liaison Est-Ouest d'intérêt général.

8) DECISIONS.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'elle a été amenée à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 07/193 : signature d'un contrat de maintenance avec la société VBS pour le photocopieur KYOCERA, pour un montant forfaitaire de 312 €/HT pour 35 000 copies annuelles. Au-delà

facturation à 0.007 €/HT la copie. Contrat renouvelable par reconduction expresse sans pouvoir excéder 5 ans.

N° 07/194 : signature d'un marché avec COBISCOL, pour la fourniture de chocolats de Noël, pour un montant de 10 881.52 €/HT.

N° 07/195 : signature d'un marché avec VALRHONA, pour la fourniture de chocolats de Noël, pour un montant de 1 200.60 €/HT.

N° 07/196 : non préemption sur la propriété de Monsieur FLAVIGNY Roger, cadastrée sections ZE202, ZE208, ZE209, ZE223, 18 rue Paul Verlaine.

N° 07/197 : non préemption sur la propriété de Monsieur SIMONNET Gilles et Madame VERPILLOT Brigitte, cadastrée sections B2142, 1 allée Jean de la Fontaine.

N° 07/198 : non préemption sur la propriété de la SCI J et B MEGNANT, cadastrée section ZH254, 840 avenue Pierre Brossolette.

N° 07/199 : non préemption sur la propriété de la SCI J et B MEGNANT, cadastrée sections ZH205, ZH253, Le Margier.

N° 07/200 : signature avec IDEX ENERGIE, d'un avenant au marché d'entretien des installations de chauffage, ventilation et production d'eau chaude, pour un montant de 3 098 €/HT.

N° 07/202 : signature avec GROUPAMA SUD, d'un marché d'assurances pour 3 ans plus 1 renouvelable, pour les garanties RC - Dommages aux biens pour un montant de 22 103,08 €/HT et flotte automobile, pour un montant de 8 143,81 €/HT.

N° 07/203 : non préemption sur la propriété de Monsieur HOUPERT Alain, cadastrée section C1139, C1140, Le Vercors, rue Charles Doucet.

N° 07/204 : non préemption sur la propriété de la SCI GDB INVESTISSEMENT, cadastrée sections C1470, C1471, rue Pierre Semard.

N° 07/205 : non préemption sur la propriété de Madame ADAMS-BUISSONNAIS Raymonde, cadastrée section B1652, 5 rue Marcel Paul.

N° 07/206 : Annulé.

N° 07/207 : non préemption sur la propriété de Monsieur BENOKBA Djilali, cadastrée section ZE40, La Chaffine, Route de Beauvallon.

N° 07/208 : non préemption sur la propriété de Monsieur HEYRAUD Bruno, cadastrée section D1391, 16 rue Paul Vaillant Couturier.

N° 07/209 : signature avec LE NOUVEL HOTEL, d'un marché pour la fourniture de 553 repas pour le 16 décembre 2007, pour un montant de 17 696 €/TTC.

N° 08/01 : signature d'un marché avec VBS, pour la maintenance le photocopieur NASHUATUEC, pour un forfait annuel de 1 180 €/HT pour 200 000 copies noires et 0,0059 €/HT la copie supplémentaire et pour un forfait annuel de 2 400 €/HT pour 10 000 copies

couleur et 0,06 €/HT la copie supplémentaire. Contrat renouvelable par reconduction expresse sans pouvoir excéder 5 ans.

N° 08/02 : non préemption sur la propriété de Monsieur JARNIOU Gaëlle, cadastrée section D1391, 16 rue Paul Vaillant Couturier, Les Abeilles.

N° 08/03 : signature d'un marché avec la société ACIPA, pour la fourniture de cartouches d'impression, d'un montant de 8 444,20 €/HT.

N° 08/04 : non préemption sur la propriété de Monsieur SAULTIER Stéphane et Madame MIETTON Karine, cadastrée sections C2189, C2191, C2193, C2195, C2196, C2198, C2200, C2203, C2204, C300, C939, Le Millénium.

N° 08/05 : non préemption sur la propriété de Monsieur TAULEIGNE Daniel et Madame NANNUCCI Sabine, cadastrée section C1139, C1140, Le Vercors, 24 rue Charles Doucet.

N° 08/06 : signature d'un marché avec la Société ARPEGE, pour la fourniture de logiciels de gestion scolaire, pour un montant de 9 987,74 €/HT.

N° 08/07 : non préemption sur la propriété de la SCI BOSTAN, cadastrée section C694, 60 rue Jean Jaurès.